



Séance extraordinaire du 10 juin 2013

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tenue le 10 juin 2013 au lieu des séances de ce conseil à la salle des délibérations, sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande.

Assemblée convoquée par Madame Ghislaine Leblanc, directrice générale, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

- 1.o Lecture de l'ordre du jour et adoption
- 2.o Demande de nouvelles soumissions pour la rampe en acier inoxydable pour le chalet des sports
- 3.o Achat d'un nouveau pick-up pour la municipalité
- 4.o Levée de la séance

Tous les membres du conseil renoncent aux dispositions du Code Municipal, article 156 selon laquelle la présente séance extraordinaire devrait être convoquée par avis signifié aux membres dudit conseil. Étaient présents :

Les membres du conseil : Messieurs les conseillers, Rock Côté, Marcel Guay, Claude Turcotte, Jean-Marie Rodrigue, Claude Blais et la conseillère madame Solanges Thibault agissent sous la présidence de la mairesse madame Jessika Lacombe.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commence à 23 heures.

NO-13-092

**LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR
ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY
APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 juin 2013 tel que lu par madame Jessika Lacombe.

ADOPTE

NO-13-093

**DEMANDE DE NOUVELLES
SOUMISSIONS POUR LA RAMPE EN
ACIER INOXYDABLE POUR LE CHALET
DES SPORTS**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CONSIDÉRANT les délais écoulés ;

CONSIDÉRANT la volonté de procéder à l'installation de la rampe bénévolement;

CONSIDÉRANT de demander des prix seulement pour la rampe en inox sans l'installation;

POUR TOUTES CES RAISONS, les membres de ce conseil autorisent la directrice générale de demander de nouveaux prix pour la fabrication de la rampe en acier inoxydable sans l'installation.

ADOPTE

NO-13-094

**ACHAT D'UN NOUVEAU PICK-UP
POUR LA MUNICIPALITÉ**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de faire l'achat d'un nouveau pick-up pour la municipalité au montant approximatif de 10 900\$ plus taxes ainsi que le coût de toutes les dépenses inhérentes à cette acquisition.

ADOPTE

NO-13-095

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 23 heures 05.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire- trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

